

Pôle Rives Garonne

11 Rue Paulin Talabot
31100 TOULOUSE

☎ : 05.61.16.94.80 / 📠 : 05.62.86.25.09

Synthèse du Projet du Pôle Rives Garonne

Projet transversal à l'ensemble des autorisations constituant le Pôle Rives Garonne

☞ ITEP Enfants

- Antenne « Aux 4 Vents »
- Antenne « Charta »

☞ ITEP Adolescents et Jeunes Adultes

- Antenne « Paul Lambert »
- Antenne « Oustalet »

☞ SESSAD ITEP

- Antenne Aucamville
- Antenne Colomiers
- Antenne Cugnaux
- Antenne Ramonville
- Antenne Toulouse Sud

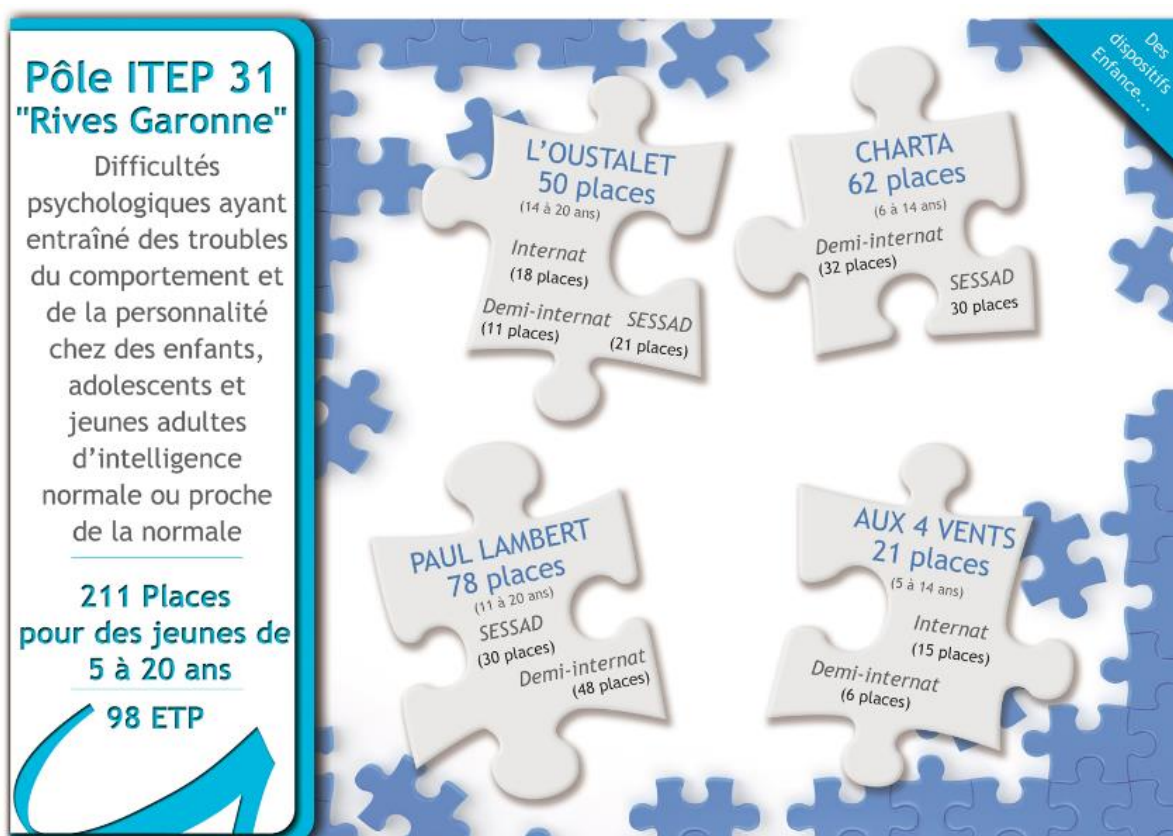


La création du pôle Rives Garonne : Une volonté associative

Décembre 2010 : décision du Conseil d'Administration de l'ARSEEA de regrouper ses établissements en Pôle et nomination des Directeurs concernés par ce grand chantier. Parmi ces différents projets, il en était un sans doute un peu singulier qui consistait à « faire un établissement à partir de 4 ITEP et de ses services SESSAD ».

Ce challenge, car il s'agissait bien de cela, a donc débuté en janvier 2011 le long des méandres de la Garonne et très rapidement ce pôle en construction est devenue : Pôle Rives Garonne. Un nom, 4 Instituts Thérapeutiques - Educatifs - Pédagogiques et leurs Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (4 SESSAD), 8 autorisations.

La composition du pôle à l'origine



La construction du pôle


La construction du Pôle Rives Garonne s'est faite progressivement de 2011 à 2015.

L'entrée dans le CPOMM de l'ARSEAA en janvier 2016 a permis de concrétiser les efforts de l'ensemble des professionnels par l'obtention de la validation des évolutions des différentes antennes : le nombre d'autorisations est ainsi passé de 8 à 3.


Pour en arriver là, de nombreux facteurs ont été pris en compte :

- Le contexte législatif : la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale ; la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ; le décret 2005-11 du 6 janvier 2005 et la circulaire fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des ITEP ; la loi du 21 juillet 2009 HPST, le décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la création des Unités d'Enseignement.
- Le Plan Régional de Santé de juillet 2012
- Le Projet d'Action et de Développement ARSEAA
- Les orientations stratégiques du CPOM-M de l'Association


La prise en compte de ces différents éléments a conduit le Pôle Rives Garonne à identifier ses axes stratégiques dès 2012 et les a traduits dans le CPOM-M en 2015 par plusieurs fiches actions, dont notamment les fiches suivantes :

 **FICHE ACTION 4** : Mieux répartir et diversifier l'offre ITEP sur le département de la Haute-Garonne

- **Objectif** : Permettre un accompagnement de proximité pour améliorer l'équité d'accès aux dispositifs médico-sociaux

 **FICHE ACTION 6a** : Développer une culture professionnelle de SESSAD, par un pilotage d'une autorisation unique SESSAD ITEP par le pôle Rives Garonne

- **Objectif** : Diversifier les modalités d'accompagnement pour mieux s'adapter aux besoins et favoriser la logique de parcours

 **FICHE ACTION 2.1** : Faire du Centre d'Accueil Familial Spécialisé de l'ITEP Saint-Simon un outil au service des projets personnalisés de l'ensemble des 3 pôles enfance de la Haute-Garonne de l'ARSEAA

La construction des différentes autorisations


Pour la construction des futures autorisations la Direction du Pôle a tenu compte de :

- L'Evaluation interne et l'évaluation externe
- La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité
- Les axes stratégiques du CPOM-M de l'ARSEAA
- Des concertations régulières avec l'ARS, la MDPH, l'Education Nationale
- L'expérimentation du Dispositif ITEP Intégré soutenue par la CNSA et piloté par l'Association Nationale des ITEP (AIRE dont l'ARSEAA est adhérente et représentée au Conseil d' Administration par le Directeur du Pôle Rives Garonne)
- Des échanges avec les ITEP de proximité : Collectif St Simon et Château Sage (conclusion d'une convention de partenariat)

Le public que nous accueillons

Des enfants, adolescents et jeunes adultes de 5 à 20 ans, présentant des difficultés psychologiques perturbant gravement la socialisation et l'accès à l'apprentissage. Malgré leurs potentialités intellectuelles et cognitives préservées, ils sont engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé.

Les modalités d'accompagnement : Une approche interdisciplinaire et globale



La dimension
Thérapeutique

La dimension
Educative
et Sociale

La dimension Pédagogique
(Scolarisation et approche
préprofessionnelle)

La traduction des autorisations

Demi-internat/Internat
Adolescents et Jeunes Adultes

Demi-internat/Internat
Enfants

Services d'Education et de Soins
Spécialisés à Domicile (SESSAD)

	Paul Lambert	L'Oustalet
Age	11 à 20 ans	14 à 20 ans
Temps de jour (demi-internat)	25 places (F/G)	12 places (F/G)
Temps de nuit (internat)		15 places (G)

	Aux 4 Vents	Charta
Age	5 à 14 ans	5 à 14 ans
Temps de jour (demi-internat)	6 places (F/G)	27 places (F/G)
Temps de nuit (internat)	15 places (F/G)	

ANTENNES	Age	Nombre de places
Aucamville	5 à 20 ans	20 places (F/G)
Colomiers	5 à 20 ans	40 places (F/G)
Cugnaux	15 à 20 ans	25 places (F/G)
Ramonville	5 à 20 ans	21 places (F/G)
Toulouse Sud (Basso Cambo)	5 à 20 ans	25 places (F/G)

Unités d'enseignements internes et externes

Accueil Familial Spécialisé (AFS) : 5 places (F/G)

Les orientations techniques du Pôle

L'action de prendre soin au sein Pôle Rives Garonne s'étaye sur une conception psycho dynamique du développement de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. La théorie psychanalytique, les connaissances nouvelles de la neuropsychologie, de la psychologie du développement y trouvent ainsi leur place, dans un souci d'ouverture et d'actualisation des pratiques.

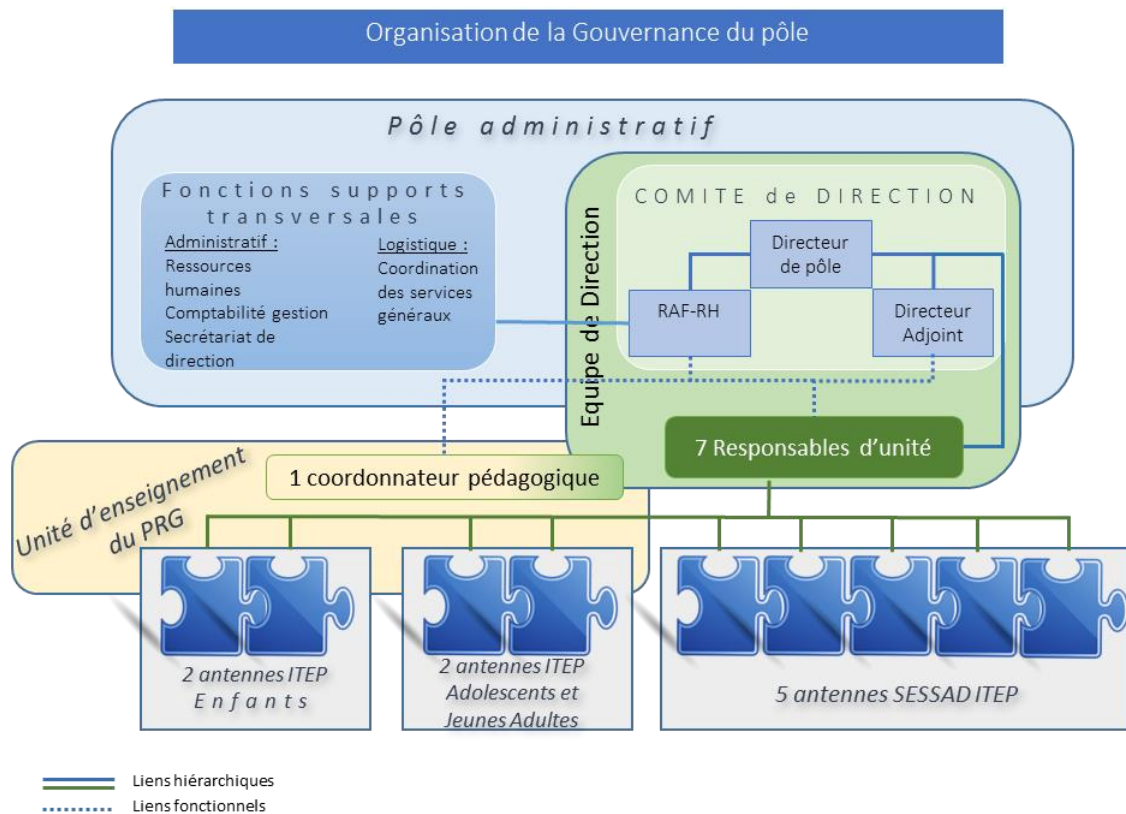
L'institution s'engage dans une élaboration commune où les trois champs, éducatif, pédagogique et soignant, se potentialisent.

La relation thérapeutique s'exerce directement et est médiatisée par le contexte institutionnel.

- ↪ **La dimension soignante de l'institution** ne résulte pas de la juxtaposition d'actions médico-psychologiques, éducatives ou pédagogiques, mais de la qualité de leur articulation et du cadre qui en découle.
- ↪ **La place donnée au travail de parole est primordiale** : dialogue avec les familles, psychothérapies individuelles, soutien aux intervenants directs auprès des enfants.
- ↪ **La prise en compte du temps** : Il convient de repérer les rythmes propres à chaque jeune dans ses divers champs de progression (pédagogique, relationnel, maturatif), en les médiatisant avec ceux repérés par ses parents, afin que l'écart valorisé permette un nouvel accordage.
- ↪ **La prise en compte de l'espace** : L'institution est un espace relationnel malléable, contenant, sécurisant, soutenant qui doit permettre au jeune de se restaurer et pouvoir reprendre sa place de citoyen.

L'organisation de la gouvernance du Pôle Rives Garonne

La politique managériale de l'ARSEAA, basée sur un mode participatif, doit se décliner au sein des pôles. Elle est en lien direct avec les valeurs portées par l'association, traduites dans le Projet Associatif. Le Pôle Rives Garonne s'est organisée très rapidement selon le schéma suivant :



Cette organisation a trouvé des relais à travers la Charte du Management qui a été validée par le Conseil d'Administration en 2016. Les managers au sein de l'ARSEAA ont un rôle prépondérant d'aide à la décision, à la déclinaison des objectifs stratégiques de l'Association ainsi qu'au développement de la qualité des prestations auprès des personnes accueillies et accompagnées.

Celle-ci a pour ambition :

- ☞ D'affirmer une conception partagée du management et des valeurs ainsi sous-tendues,
 - ☞ De définir les savoir-faire vers lesquels chaque personnel d'encadrement, manager, doit tendre.
- Cette conception est fondée sur 3 fondamentaux : solidarité, collaboration, innovation.

La politique des Ressources Humaines du pôle

- ↳ Une politique de formation
- ↳ Les entretiens professionnels
- ↳ La mobilité des personnels
- ↳ La qualité de vie au travail
- ↳ L'expression et la participation des personnels (instances représentatives des personnels, réunions de droit d'expression, journées de réflexion institutionnelle)
- ↳ Le soutien des personnels par l'intermédiaire des Groupes d'Analyse des Pratiques

La politique de gestion financière du pôle et gestion des risques

- ↳ Elaboration du Plan Pluriannuel d'investissement rattaché au CPOMM. L'enjeu est de taille et s'inscrit sur une temporalité de 5 ans. Il doit tenir compte du principe de mutualisation avec les autres pôles entrant dans le CPOM-M, dans ses grands équilibres.

Plusieurs axes prioritaires ont été pris en compte :

- Les reconductions de moyens : le maintien de la qualité des installations techniques, des matériels et mobiliers, par le biais du renouvellement des immobilisations
- La prise en compte des évolutions des projets d'accompagnement des publics accueillis : la modification du parc automobile et la planification de son renouvellement
- Les évolutions techniques en lien avec le système d'information de l'association : Adaptation des moyens informatiques et de téléphonie aux évolutions des organisations et de la réglementation en matière de sauvegarde et de sécurisation des données (CNIL)
- L'accessibilité et la mise en sécurité des personnes et des biens par des travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité (fiche action n°6 du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) : Protection / Gestion des risques, Amélioration de la sécurité des personnes et des biens)
- L'adaptation des locaux devenus vétustes ou inadaptés : planification des relocalisations et évaluation du coût de reconstruction des 3 ITEP « Charta, Paul Lambert, Aux 4 vents ». (axe du plan stratégique du pôle Rives Garonne inscrit dans le CPOM-M)

- ↳ Mise en œuvre des actions ou mesures de maîtrise repérées dans le cadre du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Les axes de développement menés par le pôle

- ↳ Développement de la scolarisation dans ses différentes composantes :
 - Regroupement des quatre Unités d'Enseignement (4 ITEP) en une Unité d'Enseignement (UE) du pôle Rives Garonne
 - Contractualisation de 4 Unités d'Enseignement externalisés (primaire et secondaire)
 - Nomination d'un coordonnateur d'enseignement pour cette UE qui, globalement, compte 8 postes de Professeur des écoles et 6 postes de Professeur du secondaire (enseignants détachés de l'Éducation Nationale) et 1 éducateur d'Éducation Physique et Sports (salarié du pôle).
 - Développement d'un réseau d'écoles primaires, collèges et lycées professionnels et contractualisation de 4 Unités d'Enseignements externalisées.
 - A ce jour près de 60% des jeunes accueillis ont un temps d'inclusion dans des classes « ordinaires ».
- ↳ Développement des actions à visée préprofessionnelle et professionnelle
- ↳ Engagement dans la mise en place du « référent du Projet Personnalisé » suite aux réflexions engagées dans l'ARSEAA
- ↳ La concrétisation du « dossier unique de la personne accueillie /accompagnée »
- ↳ Le respect des droits des personnes accueillies en reprenant l'ensemble des outils institués par la loi de 2002-2, suite aux nouvelles autorisations et en s'engageant suite à la réalisation du projet de Pôle à l'écriture des projets par autorisation.
- ↳ L'ouverture sur l'environnement : inscription dans les territoires de proximité ; conventionnements avec les secteurs sanitaire, sociale et la PJJ ; synergie et complémentarité intra-associatives.
- ↳ L'adaptation de l'offre aux besoins par des relocalisations et des reconstructions de locaux adaptés, accessibles et mieux répartis sur le territoire.
- ↳ S'engager dans une organisation en Dispositif intégré.

L'évaluation du projet de Pôle

Le projet du Pôle Rives Garonne est normalement prévu pour couvrir la durée du CPOM-M et est déjà appelé à être révisé fin 2020 afin de prendre en compte les nouvelles évolutions des projets du futur CPOM.

L'ARSEAA engage, début janvier 2017, une nouvelle démarche d'évaluation interne qui conduira à revisiter certaines parties de ce projet de pôle ; il en sera de même avec la future évaluation externe. Ce projet de Pôle est accompagné par la déclinaison des différentes autorisations : ITEP « Enfants », ITEP « Adolescents et Jeunes adultes », SESSAD avec ses 5 antennes.

Les indicateurs de suivi :

L'évaluation de ces trois dispositifs se fera très régulièrement à la fois par l'intermédiaire des rapports d'activités annuels, les indicateurs de performance ANAP et enfin par les indicateurs de suivi liés aux fiches actions du CPOM-M.